



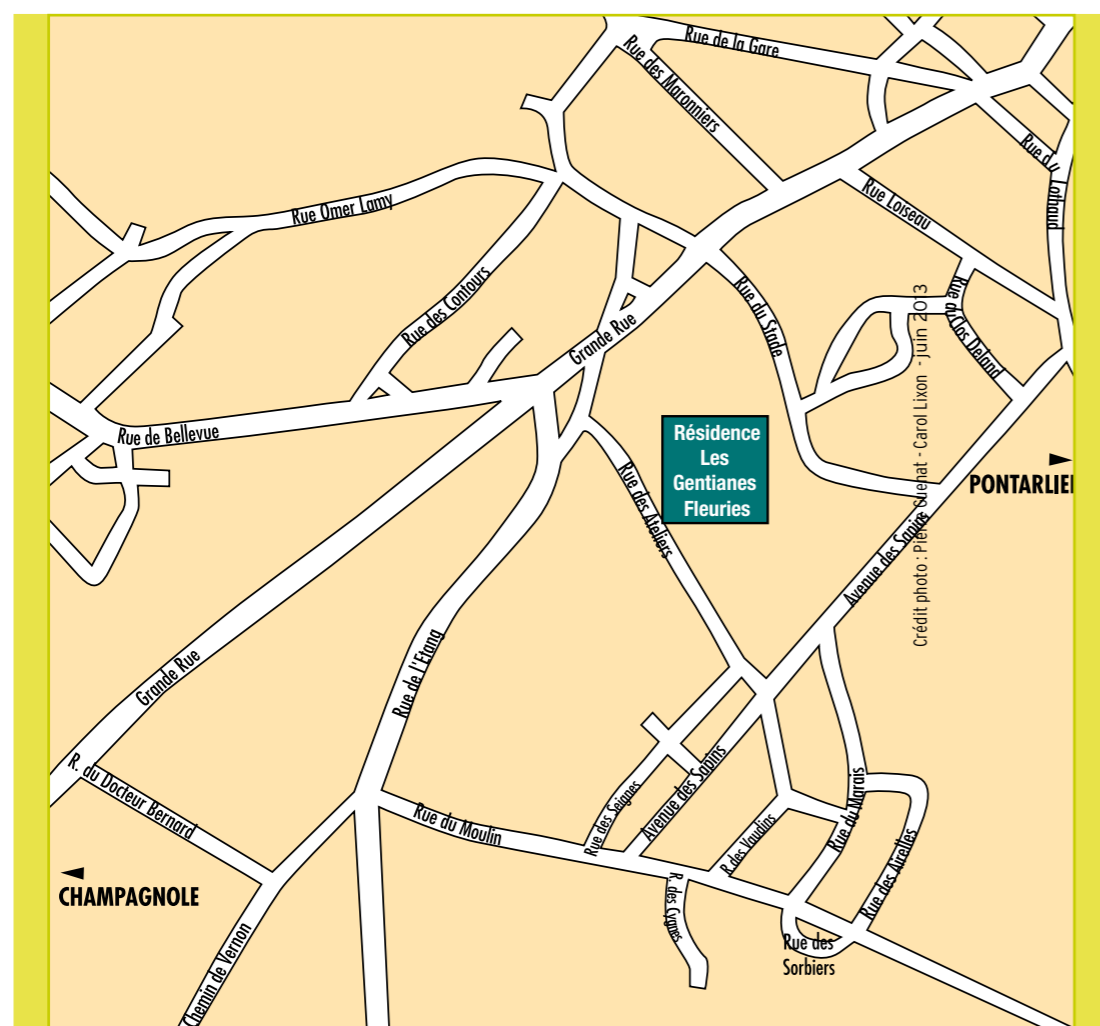
> RÉSIDENCE LES GENTIANES FLEURIES <

Résidence Les Gentianes fleuries

3 rue des Ateliers - 25560 Frasne
Tél. 03 81 38 61 00 - Fax. 03 81 49 89 57

ehpad.frasne@mut25.fr

www.maison-retraite-mutualiste.fr



**ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES ÂGÉES**
Résidence Les Gentianes Fleuries

SIÈGE SOCIAL : MAISON DE LA MUTUALITÉ - 67, RUE DES CRAS - 25041 BESANÇON CEDEX
TÉLÉPHONE : 03 81 65 82 65
RÉGIE PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ - SIREN : 775.571.276



**ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES ÂGÉES**
Résidence Les Gentianes Fleuries



Livret d'accueil Résidence Les Gentianes Fleuries Frasne

Crédit photo : P. Charrière - novembre 2017



Résidence Les Gentianes Fleuries

Résidence pour personnes âgées Les Gentianes fleuries

3 rue des Ateliers - 25560 Frasne
Tél : 03 81 38 61 00 - Fax : 03 81 49 89 57
Courriel : ehpad.frasne@mut25.fr

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

La situation géographique

La résidence se trouve en milieu rural, implantée au cœur du village mais à proximité de Pontarlier.

La capacité d'accueil

24 places d'accueil médicalisées pour l'hébergement de personnes de plus de 60 ans valides, semi-valides et/ou dépendantes

Les lieux

La résidence Les Gentianes Fleuries comprend au total 21 logements de type T1 et 3 de type T1 bis, soit 24 logements.

L'établissement est une petite structure d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), qui se veut la plus familiale possible et implanté au-dessus du village.

Au rez-de-chaussée : accueil/administration - 12 chambres - restauration (cuisine et salle à manger) - blanchisserie

A l'étage : un salon de détente - 12 chambres

Le bâtiment comporte un ascenseur de type monte malade permettant de transporter une personne en position couchée.

Les visites

Pour des raisons de fonctionnement et de sécurité, les portes d'entrée de l'établissement sont fermées de 21h à 7h du matin.

Toute prévision de visite extérieure au-delà de cet horaire est à signaler au personnel de service.

Les horaires des repas

- le petit-déjeuner est servi en salle à manger, ou en chambre en cas de nécessité.
- le déjeuner est servi dans la salle à manger à 12h.
- une collation est servie chaque après-midi, le lieu choisi étant fonction de l'animation.
- le dîner est servi à 19h.

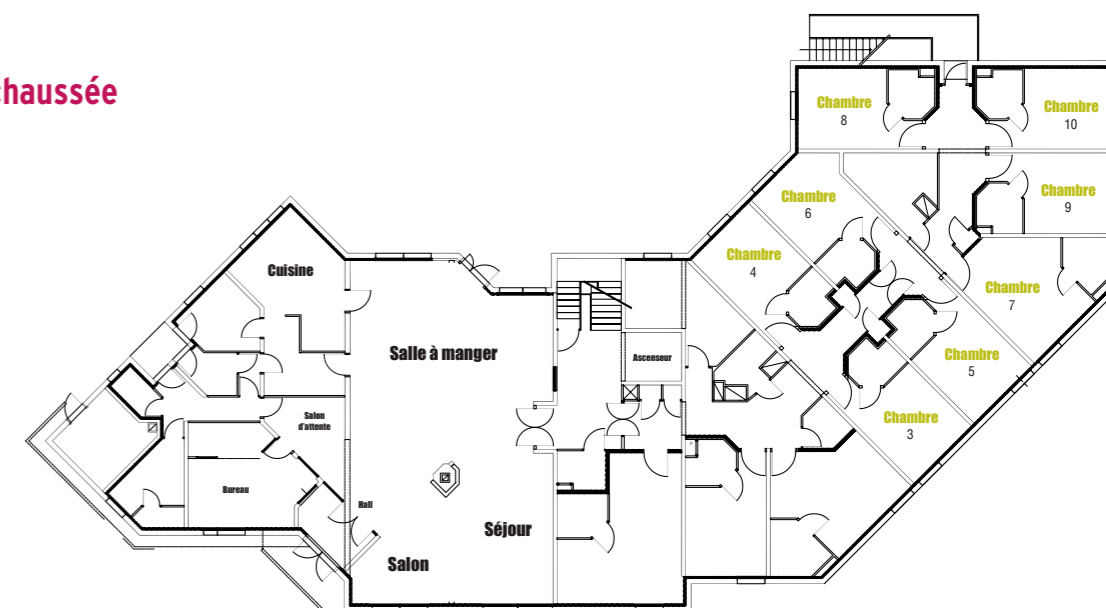
Si l'état de santé du résident le nécessite, le déjeuner pourra être servi à 11h30 et le dîner à 18h30.

- une collation nocturne peut être servie, si nécessaire et sur demande.



Plan de la résidence

Rez-de-chaussée



1^{er} étage

